



Chambre de commerce
et d'industries de
Trois-Rivières



**Projet de construction d'une usine de fabrication
d'engrais à Bécancour par l'entreprise IFFCO Canada Itée**

MÉMOIRE

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

2 octobre 2013

Jean-Guy Doucet ■
Président | CCICQ
819 294-6010
www.ccicq.ca

Gaétan Boivin ■
Président | CCITR
819 375-9628
www.cctr.net

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES CHAMBRES DE COMMERCE	3
2. PRÉAMBULE	4
3. NOUVEAU MOTEUR ÉCONOMIQUE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC	5
4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT/DE LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS AVOISINANTES...	5
5. CONCLUSION.....	6

Document final

INTRODUCTION

1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES CHAMBRES DE COMMERCE

La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières (CCITR) et la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ) sont des regroupements indépendants représentant plus de 1500 entrepreneurs et chefs d'entreprises œuvrant dans tous les secteurs de l'économie québécoise. Leur rôle consiste principalement à élever la voix des gens d'affaires dans les dossiers où la position du milieu doit être connue. Elles représentent leurs membres dans des dossiers structurants pour leur localité et constituent un lien privilégié entre le monde des affaires et les décideurs des secteurs privés et publics. De plus, elles incarnent un lieu d'échanges, de rencontres et d'affaires pour les entreprises de leur milieu.

Créée en 1881, la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières fut cofondatrice de la Fédération des Chambres de commerce du Québec en 1909. La CCITR est la plus importante Chambre actuellement en Mauricie et constitue la 10^e plus grande Chambre des 150 actives au Québec.

La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec est issue du regroupement des trois Chambres de la rive-sud dont celle de Bécancour, Nicolet et Saint-Léonard-d'Aston. La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec a vu le jour dans le cadre des assemblées générales annuelles des trois Chambres tenues communément le 22 juin 2011.

Les deux Chambres riveraines appartiennent, par ailleurs, à un réseau fort, fier et engagé qu'est celui de la Fédération des Chambres de commerce du Québec. Cette dernière unit 150 Chambres de commerce, représente plus de 60 000 entreprises et regroupe ainsi 150 000 gens d'affaires.

2. PRÉAMBULE

La Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières et la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec poursuivent leur mandat en défendant haut et fort le projet d'usine d'engrais de Bécancour qui aura de fortes retombées économiques pour leurs régions. Les deux chambres de commerce riveraines déposent donc un mémoire conjointement, car celles-ci composent avec le même espace économique faisant en sorte que les réalités socioéconomiques de Nicolet-Bécancour et de Trois-Rivières sont similaires.

Au cours des dernières décennies, plusieurs entreprises industrielles pourtant bien implantées au Québec ont fermé leurs portes, ont été rachetées ou ont déplacé leurs opérations à l'extérieur du Québec dans un contexte de mondialisation de la concurrence. De plus en plus féroce, cette compétition pour attirer les investisseurs, aux côtés de l'Inde, la Chine et les autres pays émergents, a engendré une diminution importante des investissements étrangers au Québec. Force est de constater que le secteur manufacturier qui contribuait à une part importante du PIB québécois il y a quelques décennies, est en baisse importante depuis, ce qui affaiblit l'économie provinciale. Considérant le fait que chaque dollar investi dans une entreprise manufacturière génère trois dollars en retombées indirectes, l'économie du Québec est actuellement privée de sommes considérables.

Or, il se trouve que le Parc industriel et portuaire de Bécancour, de classe mondiale, grâce à son expertise, ses installations à la fine pointe de la technologie, son aspect sécuritaire et sa situation géographique, est l'un des joyaux québécois qui a su charmer les investisseurs d'IFFCO, plus importante coopérative agricole indienne (50 millions de membres) œuvrant dans le secteur agroalimentaire. C'est donc dire que tout le Québec retient son souffle, espérant la concrétisation de ce rare projet étranger, non seulement parce qu'il saura restructurer l'économie du Centre-du-Québec et de la Mauricie, meurtrie par la multitude de fermetures de grands employeurs ces dernières années, mais surtout, parce qu'il servira d'exemple. En effet, nous croyons que ce projet est sous la loupe d'investisseurs internationaux qui attendent le sort réservé à IFFCO Canada avant d'investir au Québec.

Plus qu'un projet régional, le projet d'IFFCO Canada est donc déterminant pour l'avenir des investissements étrangers au Québec et l'essor de notre milieu. S'il fallait que le projet d'IFFCO Canada échoue en raison d'un manque d'acceptabilité sociale ou de l'absence de collaboration du milieu, ce serait sceller définitivement le sort du Québec et en porter longtemps les lourdes conséquences.

3. NOUVEAU MOTEUR ÉCONOMIQUE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le projet industriel de l'entreprise IFFCO Canada est grandement structurant pour l'économie des deux régions limitrophes. Le projet représente des investissements initiaux de l'ordre de 1,2 milliard de dollars et des dépenses annuelles d'exploitation de l'ordre de 270 millions de dollars qui dynamiseront, sans contredit, l'économie régionale lourdement affectée par la perte des 800 emplois hautement rémunérés causée par la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2.

De plus, le projet créera de 1000 à 1500 emplois durant la phase de construction sur une période de trois ans et environ 250 emplois permanents / 500 emplois indirects lors de la mise en exploitation. Il est bon de noter que ce sont des emplois durables et de qualité, demandant de nouvelles compétences et permettant à la région de se munir d'un nouveau savoir-faire qui nécessitera une formation de pointe offerte par les institutions d'enseignement locales et provinciales. Bien sûr, dans l'optique de mieux saisir l'ensemble des retombées avec précision et exactitude, les Chambres de commerce riveraines recommandent la réalisation d'une étude détaillée portant sur les retombées de la concrétisation du projet.

Les Chambres, confiantes de l'importance qu'accorde cette entreprise responsable à l'achat de produits et services locaux, mettront leur réseau et leurs ressources à la disposition d'IFFCO Canada pour l'accompagner dans l'élaboration d'une politique d'achat local et l'organisation d'une séance d'information sur leur processus d'approvisionnement et les éventuels appels d'offres. Grâce à leur grande expertise en gestion d'événements et au large réseau d'affaires auquel elles ont accès rapidement, les Chambres riveraines s'assurent ainsi de la réalisation d'un événement à succès et de la portée efficace de l'information. Finalement, une association avec les deux Chambres de commerce, regroupements de gens d'affaires dont le leadership est reconnu localement, est garant de succès et de rendement.

4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS AVOISINANTES

Puisque l'expertise de la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières et de la Chambre commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec se situent au niveau économique, il est approprié que ces deux organisations concentrent leurs interventions sur cet aspect. Néanmoins, la CCITR et la CCICQ souhaitent préciser leur position à l'effet qu'aucun projet de développement socioéconomique ne doit compromettre la sécurité des populations.

Or, en raison de la transparence démontrée par IFFCO Canada, les deux regroupements d'affaires croient fermement que l'entreprise a illustré, jusqu'ici, qu'elle respecte les normes de sécurité québécoises les plus strictes allant même jusqu'à s'imposer des règles plus exigeantes que ce qui est exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Elle souhaite ainsi être le chef de file dans son secteur d'activité.

Aussi, dans son modèle d'affaires, la haute direction d'IFFCO Canada renonce au très lucratif marché de la vente d'ammoniac liquide à l'international pour réduire son empreinte carbone et éviter le transport du produit qui aurait pu compromettre la sécurité des gens et entreprises du milieu. Il est donc entendu que cet aspect du projet demeure une priorité pour l'entreprise. IFFCO Canada est également à modifier son procédé pour réduire l'intrant en gaz naturel qui émet du CO₂ pour le remplacer par l'Hydro-électricité, or bleu du Québec, dont les empreintes environnementales sont faibles.

À ces éléments s'ajoute la volonté d'IFFCO Canada d'agir à titre d'initiatrice du développement d'une philosophie d'économie industrielle en Mauricie et au Centre-du-Québec. En effet, celle-ci a procédé, au cours des derniers mois, à la fusion du savoir que détient l'Université du Québec à Trois-Rivières avec le savoir-faire démontré par les entreprises vertes, toutes soucieuses de bâtir des projets novateurs axés sur la récupération des rebuts qui seront générés par l'usine d'engrais. Le projet d'IFFCO Canada est ainsi mobilisant pour les deux régions impliquées et générateur d'idées, de nouvelles connaissances et d'avancées technologiques.

5. CONCLUSION

Il est donc juste d'affirmer que l'implantation de grands projets industriels, générateurs d'emplois durables, est de plus en plus rare et précieux au Québec et qu'un projet de l'envergure de celui présenté par IFFCO Canada est non seulement structurant pour sa localité, mais également pour l'ensemble de l'économie québécoise comme il incite aux investissements étrangers. Qu'il s'agisse de ses retombées directes ou indirectes, un tel projet est vital pour l'économie locale. Il engendrera, de plus, des initiatives novatrices axées sur l'utilisation des rebuts de production générés par l'usine, qui s'inscrivent dans une philosophie d'économie industrielle, en collaboration avec les partenaires du milieu.

Finalement, outre l'aspect économique qui préoccupe principalement les Chambres de commerce, l'aspect environnemental apparaît une préoccupation réelle pour IFFCO Canada qui agit avec transparence, déploie les efforts nécessaires au respect de son environnement et voit à la sécurité des entreprises et des populations environnantes.

Bien sûr, la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières et la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec demandent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de recommander que l'entreprise IFFCO Canada poursuive son projet d'usine d'engrais à Bécancour et s'assure que celle-ci respecte son échéancier pour que les retombées locales se concrétisent rapidement dans une optique de développement durable.

Évidemment, les deux Chambres riveraines représentant 1500 entrepreneurs et chefs d'entreprises espèrent le succès d'un tel projet d'envergure et mettent leurs ressources à la disposition d'IFFCO Canada pour contribuer, à leur façon, à maximiser ses retombées locales.